

Adoption	Mai 2019	
Entrée en vigueur	Septembre 2019	
Validité	Saison 2019-2020	
Remplace		

Article 1. Description de la compétition

a) Désignation de la compétition

La Ligue de Badminton des Pays de la Loire (Ligue PdL) organise chaque saison un circuit de Trophée Régional Jeunes (TRJ). Ce circuit de compétition est mis en place pour les meilleurs jeunes de la Ligue PdL.

b) Structure du circuit

Le circuit des TRJ se déroule en 6 étapes.

c) Prise en charge de l'organisation

- L'organisation d'une étape du TRJ est à la charge d'un Comité Départemental désigné par le Comité d'Administration de la Ligue PdL. Ce comité peut à son tour désigner un de ses clubs pour accueillir la compétition.
- L'organisateur se doit de trouver un ou plusieurs Juges Arbitres. En cas de difficulté pour le(s) trouver, la Ligue peut lui venir en aide.
- Le(s) Juge(s) Arbitre(s) est (sont) à la charge de l'organisateur.
- Les dates des compétitions sont fixées par le Comité d'Administration de la Ligue en fin de saison pour la saison qui suit.

Saison 2019-2020

N° étape	Date étape	Comité organisateur	Tableaux
1	21/22 Septembre 19	85	Simple et DD/DH
2	12/13 Octobre 19	72	Simple et DM
3	9/10 Novembre 19	44	Simple et DD/DH
4	14/15 Décembre 19	49	Simple et DM
5	25/26 Janvier 20	53	Simple et DD/DH
6	4/5 Avril 20	85	Simple et DM

Article 2. Règles

Le circuit du TRJ se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

Article 3. Critères de participation

a) Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD au sein de la Ligue PDL pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.



Adoption	Mai 2019	
Entrée en vigueur	Septembre 2019	
Validité	Saison 2019-2020	
Remplace		

Tout club inscrivant un ou plusieurs joueurs sur le circuit du Trophée Régional Jeunes, s'engage en application des statuts fédéraux (article 2.1.3) et du règlement intérieur de la Fédération Française de Badminton (article 5.3.1), à licencier à la FFBaD l'intégralité de ses adhérents. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, le ou les joueurs pourraient être exclus du circuit.

b) Catégories

Le circuit du TRJ est ouvert aux catégories : poussin, benjamin, minime et cadet.

La catégorie poussin est ouverte aux joueurs « Minibad » après demande à la Commission Régionale Jeune.

Les joueurs doivent s'inscrire dans leurs catégories d'âge.

Néanmoins, le joueur pourra jouer dans la catégorie supérieure :

- S'il est vainqueur du TOP A de l'étape précédente du tableau concerné.
- Exceptionnellement sur demande à la Commission Régionale Jeune et validée par celle-ci.

c) Participation

Ce circuit de compétition est ouvert à tous les joueurs à jour de leur licence. Les inscriptions seront prises dans l'ordre du nouveau classement, pour que tous les tableaux soient complets.

d) Vérifications

L'organisateur doit vérifier par tout moyen approprié l'application des précédents articles.

Article 4. Modalités d'inscription

a) Inscriptions

- L'organisateur d'une étape adresse la plaquette d'invitation à la Commission Régionale Jeunes (CRJ) qui après vérification l'enverra aux différents comités à J-30 minimum.
- La date limite d'inscription est fixée à J-15, cachet de la poste faisant foi.
- A J-12, la liste des joueurs retenus sera envoyée par l'organisateur.
- L'organisateur envoie les convocations entre J-12 et J-7.

b) Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés par le Conseil d'Administration de la Ligue. Ils restent totalement acquis au club organisateur :

- 6€ pour 1 tableau
- 8€ pour 2 tableaux

c) Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition. Si le nom du représentant ne figure par sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.



Adoption	Mai 2019	
Entrée en vigueur	Septembre 2019	
Validité	Saison 2019-2020	
Remplace		

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.

Article 5. Tableaux

a) Tableaux de simples

- Les 16 meilleurs joueurs inscrits à J-30 du nouveau classement seront retenus dans chaque catégorie.
- Une liste d'attente sera établie dans l'ordre du CPPH dans chaque tableau pour pallier aux éventuels forfaits.
- Les joueurs seront ensuite répartis en 2 Tops de 8 joueurs, TOP A et TOP B, dans l'ordre du CPPH au jour du tirage au sort.
- Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH au jour du tirage au sort.
- Les 2 premiers de chaque poule de chaque Top sortiront et s'affronteront en demifinale et finale.
- Si l'échéancier le permet, des matchs de classement pourront être organisés. Ils ne seront pas pris en compte dans le classement TRJ.

b) Tableaux de doubles et doubles mixtes

- Les 16 meilleures paires inscrites à J-30 du nouveau classement seront retenues dans chaque catégorie.
- Les paires seront ensuite réparties en 2 Tops de 8 paires, TOP A et TOP B, en fonction de la somme des points obtenus par chaque joueur en fonction du CPPH le jour du tirage au sort.
- Dans chacun des Tops, 2 poules de 4 seront constituées (si le nombre de paires inscrites le permet).
- Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH au jour du tirage au sort.
- Les 2 premières paires de chaque poule sortiront et s'affronteront en demi finale et finale.
- Si l'échéancier le permet, des matchs de classement pourront être organisés. Ils ne seront pas pris en compte dans le classement TRJ.

Après le tirage au sort, une copie du fichier de gestion de la compétition devra être envoyée à la Commission Régionale Jeunes.

c) Constitution des paires

L'organisateur laisse la liberté à chacun de constituer les paires de double. Pour les joueurs en recherche de partenaires, l'organisateur se doit de constituer des paires en fonction du classement de chaque joueur, ceci afin de créer les meilleures paires possibles.

d) Logiciels informatiques

Les étapes du TRJ doivent être <u>obligatoirement</u> gérées par le logiciel BADNET. Le coût des services du logiciel sera pris en charge par la Ligue des Pays de la Loire de Badminton. Ce logiciel doit être paramétré de façon à ce qu'en sortie de poules un 1^{er} rencontre un 2^{ème.}



Adoption	Mai 2019	
Entrée en vigueur	Septembre 2019	
Validité	Saison 2019-2020	
Remplace		

e) Aide de la CLOT :

Avant le tirage au sort, le GEO prend contact avec le référent GEO désigné au sein de la CLOT (avis et réponses aux questions concernant les tableaux, ou classement des joueurs...).

Article 6. Modalités d'organisation

a) Affichages

Devront être affichés dans le gymnase :

- le présent règlement du TRJ
- le classement du TRJ à jour.
- l'échéancier
- Les codes de conduite des joueurs et entraineurs.

Le RGC doit être disponible dans le gymnase de la compétition, ainsi que « Les règles officielles du badminton ».

b) Échéancier

Le samedi, les joueurs devront être convoqués au plus tôt à 9h30, pour un début des matches à 10h00.

Le dimanche, la compétition devra se terminer au plus tard à 18h00, remise des récompenses comprise.

La durée moyenne des matches à appliquer est au minimum de 28 minutes.

c) Salles:

Pour accueillir un TRJ, il faut disposer d'un équipement :

Au minimum:

6 ou 7 terrains pour accueillir 2 catégories.

9 ou 10 terrains pour accueillir 4 catégories.

Chaque comité doit accueillir une étape avec les 4 catégories.

Les salles devront comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

Exemple de configuration avec deux gymnases :

Gymnase 1		
Samedi	Dimanche	
Simple poussins	Simple minimes	
DH – DD minimes	DH – DD poussins	
6 ou 7 terrains		

Gymnase 2		
Samedi	Dimanche	
Simple benjamins	Simple cadets	
DH – DD cadets	DH – DD benjamins	
6 ou 7 terrains		



Adoption	Mai 2019	
Entrée en vigueur	Septembre 2019	
Validité	Saison 2019-2020	
Remplace		

d) Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition et doivent être homologués par la FFBaD (liste annuelle publiée sur www.ffbad.org).

Ils sont à la charge des joueurs. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

e) Arbitrage

Dans le cadre de l'article 4 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

Le scoring des phases finales pourra être réalisé par les perdants.

Il est souhaitable que l'arbitrage des finales se fasse par des arbitres diplômés.

La nomination du juge arbitre et de son adjoint sera proposée par l'organisateur et validée par le responsable de la CRA. Pour cela il faut remplir une demande d'autorisation de compétition dans les délais prévus par le RGC.

f) Récompenses

A chaque étape, l'organisateur se chargera de récompenser les vainqueurs et les finalistes de chaque Top (Top A et Top B) et de chaque catégorie. À son initiative, il pourra également récompenser les autres joueurs.

g) Transmission des résultats

Le **GEO** principal a la charge :

- d'entrer les résultats sur Poona
- d'envoyer un export des résultats au format XML à la Commission Régionale Jeunes à crj@badminton-paysdelaloire.fr,

au plus tard le lundi suivant la compétition.

La Ligue se chargera de la transmission aux différents responsables concernés.

Le comité d'organisation sera chargé d'envoyer les résultats (poules + phases finales) sous format PDF à la CRJ (crj@badminton-paysdelaloire.fr), 2 jours maximum après la fin de la compétition.

Article 7. Classement

- A l'issue de chaque étape, la Commission Régionale Jeunes établit un classement individuel par catégorie.
- Les barèmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.
- Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.
- Le critère d'obtention des points est le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur ou la paire.
- En doubles, les points sont comptabilisés par paire et non par joueur.
- Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans sa propre catégorie d'âge, indépendamment de la catégorie dans laquelle il a participé à l'étape (par exemple, un benjamin surclassé disputant l'étape en minime marque les points en benjamin).
- En cas d'égalité de points, les ex-æquo seront départagés selon les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :



Adoption	Mai 2019	
Entrée en vigueur	Septembre 2019	
Validité	Saison 2019-2020	
Remplace		

- 1. Plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison dans le même tableau.
- 2. Meilleur stade atteint dans l'une des étapes TRJ
- 3. Rang au nouveau classement à la date de la dernière étape TRJ
- Le calcul du nombre de points s'effectue selon les tableaux suivants :

	TOP A	TOP B
Vainqueur	12	8
Finaliste	10	6
½ finaliste	8	4
3 ^{ème} de poule	3	2
4 ^{ème} de poule	5	1

A l'issue de la quatrième étape et au regard du classement général TRJ, seuls les tableaux de simples seront qualificatifs pour le CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES :

 Les 2 premiers de chaque tableau se qualifieront pour le Championnat Régional Jeunes.

Article 8. Application du présent règlement

Les organisateurs, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs / Comités Départementaux / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La Ligue des Pays de la Loire se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.